

28 DEC. 2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-03-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 16 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 63 Pouvoirs : 10
Votants : 73 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Guillaume BAFFIER (CHATEAUNEUF LES BAINS); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Gilles BIGAY (EFFIAT); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Florent BOURLON (POUZOL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE) Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Patrick LAPARRAT (COMBRONDE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ayant donné pouvoir à Bernard JOUHENDON (VIRLET)
Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)
Paul LASSET (SAINT MYON) ayant donné pouvoir à Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON)
Karina MONNET (ARTONNE) ayant donné pouvoir à Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE)
Josette MOULY (SERVANT) ayant donné pouvoir à Jérôme BOREL (SERVANT)
Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)
Jean François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)

Monsieur Pascal MONTAGNE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2024 des redevances d'Assainissement Collectif

Le Président rappelle que le budget « assainissement collectif » est financé principalement grâce à la redevance d'assainissement collectif, composée d'une part proportionnelle (au m3) et d'une part fixe (abonnement).

Pour mémoire, en 2022, il a été décidé que le tarif de ces deux parts évoluerait de façon à converger vers une tarification unique égale à 1,75 € HT/ m3 et à 60 € HT l'abonnement, à l'horizon 2026.

Un tableau présentant pour chaque commune une simulation des tarifs des redevances d'assainissement collectif de 2024 à 2026 avec cet objectif de tarification a été transmis à l'ensemble des délégués.

Le Président et les Vice-Présidents proposent de maintenir cet objectif de tarification.

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif seraient ainsi les suivants en 2024, en € HT :

Communes	Tarif 2024 en € HT			
	Abnt exploitant	m3 Exploitant	Abnt syndical	m3 syndical
			35,00	1,42500
			52,38	1,38679
			38,33	1,32500
CHAMPS			46,67	2,11667
CHARBONNIERES LES VIEILLES			44,54	1,60408
			39,35	1,29737
			39,30	1,51143
			49,94	1,71537
			53,18	1,43370
MENAT			44,44	1,68113
MONTAIGUT EN COMBRAILLE			42,66	1,55952
			88,20	1,64900
MOUREUILLE			50,00	1,34500
POUZOL			45,00	1,53333
			40,00	1,66667
ST ANGEL			41,67	1,73333
	11,14	0,66813	30,17	0,93633
			48,33	1,53333
			55,38	1,38500
	18,18	0,63040	28,80	0,77203
ST QUINTIN SUR SIOULE			53,33	1,39171
VITRAC		0,55298	40,00	0,91015
YOUX	24,69	0,74110	25,78	0,93142

A noter que pour les communes dont la délégation se termine en cours d'année, le tarif des redevances perçues par le Syndicat à compter de la fin de la délégation serait égal à la somme des tarifs fixés en début d'année pour les anciennes parts du Syndicat et du délégataire.

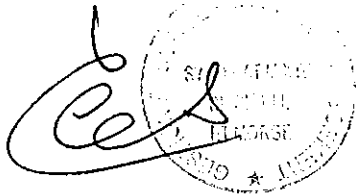
Il est demandé au Comité Syndical d'approuver ces tarifs 2024 proposés pour la redevance d'assainissement collectif (seules les communes ayant transféré la compétence assainissement collectif prenant part au vote).

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge lors de sa réunion du 30 novembre 2023.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 proposés ci-dessus pour la redevance d'assainissement collectif,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
Le 16 décembre 2023

Le Président,
Luc CAILLOUX